L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 1er. AVRIL 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

DU COTON.

II

On connaît les progrès qu'on fait faire aux manufactures d'étoffes de coton les découvertes mécaniques de Richard Arkwright, de Hargrave, de Crompton, de Jacquart, de Watt, de Cartwright; mais on semble ignorer que ces progrès sont dûs en grande partie aux travaux immenses de ceux qui se sont imposé la tâche obscure de préparer la matière première pour la fabrication. Car à quoi servirait d'avoir d'excellens procédés pour la fabrication des étoffes de coton, si le coton brut ne pouvait être livré qu'à des prix exhorbitans?

Le coton, tel qu'il est récolté, se trouve mêlé aux graines qui y adhèrent fortement. Il est même rare qu'on puisse le ramasser sans qu'il ne s'y mêle quelques corps étrangers. Lorsqu'on voulut donc s'occuper de la culture du coton, on fut d'abord arrêté par la difficulté de séparer ce lainage de sa graine et de tous corps étrangers. Le triage d'une livre de coton, à la main, employait souvent la journée d'une personne et il était visible que la difficulté de cette opération ou pour parler plus exactement sa cherté devait paralyser la production d'une denrée pour laquelle on ne pouvait espérer de trouver placement même au prix de revient. Tous les soins des planteurs durent donc se diriger vers l'invention d'une machine qui put trier le coton rapidement et économiser d'autant la main d'œuvre. A la fin le moulin à coton (saw-gin) fut inventé et cette invention produisit une véritable révolution dans la culture.

L'inventeur, M. Eli Whitney, était né en Massachusetts et avait été au collége de Yale en 1792: mais il paraît que la tendance de son esprit le portait plus vers la mécanique que vers les études littéraires. Appelé comme professeur dans une riche famille de la Georgie, il trouva en arrivant la place prise. Ce désappointement décida, peut être de son avenir. Le général Greene l'accueillit généreusement et ce fut là qu'il pût, libre de tout souci, suivre son penchant pour la mécanique. Ses efforts ne tardèrent pas à se diriger vers la construction de la machine dont chacun sentait le besoin et bientôt il eut la satisfaction de voir que le succès avait dépassé ses espérances. La machine étant prête, il commit l'imprudence de l'exposer aux yeux de la foule avant d'avoir pris les mesures nécessaires pour s'assurer d'un brevet d'invention.

A peine avait il formé une association pour exploiter sa découverte que la batisse spéciale où sa machine avait été placée pour l'exposition fut détruite et sa machine enlevée; de sorte qu'avant d'avoir pu profiter de son invention et même avant d'avoir obtenu la patente à laquelle il avait droit, il y eut un grand nombre de machines semblables en activité. Pour comble d'infortune son atelier avec tous ses papiers et ses outils devint la proie des flammes et il fut bientôt poursuivi, persécuté. Dans une lettre écrite par lui à Robert Fulton cet autre génie avec lequel il s'était mis en communication; "il attribue les difficultés "contre lesquelles il avait à lutter à ce fait que les "hommes sont naturellement injustes; il ajoute que "dans tout l'Etat de Georgie il s'était formé une coalition contre lui, coalition si puissante que peu d'hommes osaient venir déposer pour lui en cour, et "qui dans une occasion il avait eu beaucoup de peine "à prouver qu'on avait fait usage de sa machine en "Géorgie pendant qu'il y en avait un certain nombre "en activité dans un rayon de cinquante yardes du "lieu où siégeait la cour, et dont on pouvait même entendre le bruit de la maison de cour"

Ce n'est pas encore tout. On fit courir le bruit que sa machine détériorait la fibre du coton, afin de lui nuire autant que possible. Mais le fait était là pour prouver en sa faveur et la calomnie et l'envie et toutes les misérables passions qui s'acharnent à dénigrer le génie furent enfin réduites au silence. La législature de la Caroline du Sud lui accorda enfin cinquante mille piastres pour avoir l'usage de son invention, et cet exemple fut suivi par la Caroline du Nord et le Tennessee, et Whitney eut la gloire de voir que sa découverte avait donné à l'agriculture des Etats du Sud une impulsion immense, incalculable. Pour donner en peu de mots une idée de la révolution produite dans la culture par la machine de Whitney, il suffira de remarquer qu'en 1807, treize ans après son introduction, on exporta cinquante cinq millions de livres de coton *Upland* représentant une valeur de onze millions cinq cent mille piastres; qu'en 1827 à 1830 l'exportation moyenne annuelle a été évaluée à vingt quatre millions de piastres; qu'en 1833 l'exportation représentait trente deux millions de piastres; qu'enfin en 1840 l'exportation peut être évaluée de quatre vingt à cent millions de piastres. Mais il est à remarquer que l'Etat de la Georgie qui avait le premier et le plus largement profité de cette invention n'a jamais rien fait pour l'inventeur.

Dans un prochain numéro nous parlerons des divers modes de culture et des diverses qualités de coton que produisent les divers climats.

COUR CRIMINELLE.

L'agent de police Camayer a été déclaré coupable d'escroquerie par le jury. La peine n'a pas encore été appliquée.

AFFAIRE DE McLEOD.—Parmi le peu de renseignemens sur l'Europe que nous avons dûs hier à un arrivage direct, le seul peut être qui présente de l'importance, c'est le compte rendu de la séance du parlement du 10 fevrier. Les explications relatives à l'affaire McLeod ont continué: aux questions si clairement posées par différens membres, le ministère a répondu soit en refusant de s'expliquer, soit en employant cette phraséologie ambigue qui lui est assez habituelle. Mais un fait au moins a été complètement éclairci: le gouvernement anglais a donné son approbation à l'attaque et à l'incendie de la Caroline, et il regarde comme parfaitement justifiés les capteurs de la Caroline. Cette position nettement prise par le gouvernement anglais doit donner à penser que les dernières instructions adressées à M. Fox sont également précises et d'une nature assez péremptoire. Espérons cependant qu'elles ne mèneront pas les choses jusqu'à une rupture immédiate.

Le correspondant du *New York Com. Advertiser*, lui écrit de Washington:

"M. Crittenden avocat-général des Etats-Unis part ce soir pour Lockport, N. Y. Il emporte une copie certifiée des dépêches du gouvernement anglais contenant l'approbation non équivoque de l'incendie de la Caroline. D'après cela notre gouvernement demanda la libération de McLeod, et c'est, dit on, le but du voyage de M. Crittenden. Si McLeod n'est pas mis en liberté, M. Crittenden assistera au jugement de l'affaire, mais sans y prendre part.

TAMPICO.

La goélette *Reindeer* est arrivée hier en huit jours de Tampico. Nous apprenons par le récit des passagers que les autorités de Tampico s'attendaient d'un instant à l'autre à voir s'opérer un mouvement en faveur des fédéralistes. On avait déjà fait arrêter plusieurs personnes pour avoir parlé un peu librement de la conduite du gouvernement. Les rues étaient partout garnies de pièces d'artillerie et la population se trouvait dans la plus vive anxiété.

Le *Reindeer* a apporté $68,834 en espèces à la consignation des personnes suivantes:

Schmidt & Co.	$26,794.
J. M. Caballero	8,954.
F. De Lizardi & Co.	7,975.
Kohn, Daron & Co.	5,104.
J. Robert & Co.	3,644.
Bleeman & Co.	3,543.
Chs. Clegg,	2,374.
A. Verde,	2,900.
Clason & Vita,	2,669.
J. W. Zacharie & Co.	1,735.
M. Blasco,	1,087.
J. Albert & Co.	909.
Cuttrell, Crusat & Co.	885.
Hagedorn & Cramer,	533.
R. Haine,	500.
Total....	$68,834.

Les Banques de la Caroline du Nord ont encore suspendu leurs paiemens en espèces. Patience: il faut espérer que nous aurons prochainement une banque nationale.

M. Browson, le candidat démocrate whig, du comté de Kennebec, Maine, a été élu en remplacement de M. Evans, appelé au Sénat des Etats Unis.

Un bateau allant à bord du paquebot François 1er. s'est perdu à New York le 10, et deux passagers, le second du bâtiment et un matelot se sont noyés. Les passagers étaient M. Frédéric Hans de Cincinnati, Ohio, et Valentine Zeigler, de Louisville, Ky.

INCENDIES.—Un incendie a détruit l'imprimerie du *Easter Shore Whig*, Maryland; un autre incendie a détruit les belles écuries de M. Fitzpatrick, de Baltimore. Comme c'est la seconde fois que ce malheur est arrivé à M. Fitzpatrick, on présume que c'est l'œuvre de la malveillance.

BENEFICE DE MLLE. ELSSLER.

Le bénéfice de Mlle. Fanny Elssler a lieu demain soir au St Charles. La représentation se composera du charmant ballet de la *Sylphide* où la divine danseuse est pleine de grâce, de la *Cracovienne*, où pas favori qui lui a valu tant de succès, puis enfin d'un nouveau pas, *El Jaleo de Jerès* dont les séductions sont plus grandes encore que celles de la *Cachucha*. Heureux ceux qui pourront être admis à cette belle solennité!

Le Globe en parlant du discours d'inauguration du nouveau président, dit que c'est un document entièrement Whig. Quelques autres journaux torys le trouvent trop Harrisonnien et d'autres, de la même nuance d'opinion, trop Jeffersonien. Lorsque les vanocrates seront d'accord sur leur manière de juger cette œuvre vraiment démocratique, nous aurons soin d'en informer nos lecteurs.

La goëlette *Three friends* a quitté St. Joseph pour Mobile, voie de Pensacola, et l'on n'en a plus entendu parler. D'après une lettre de St. Joseph les personnes suivantes se trouvaient parmi les passagers.

Geo. Johnson, agent de la marine des Etats-Unis, de Pensacola, et sa femme.
Mlle. Alterway Lyles, de Baltimore, sœur de Mme Johnson.
Geo R. Mosher, de Baltimore.
R. Hicks, de Virginie.
Thomas P. Noblitt, de Columbus, Georgie.
N. Veil, de Pensacola.
W. H. Brace, de New-York.
E. Hook, de New-York.
Francis J. Lavallet, de Pensacola.

De nouveaux détails sur l'incendie de Mayagues, P. R. portent à croire que le dommage avait été évalué plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. De six à sept mille personnes se sont ainsi trouvées tout à coup sans ressources et sans asyle.

Un nègre à la Mobile vient de tuer d'un coup de poignard un de ses camarades. Il paraît qu'il a été porté à cette action coupable par un accès de jalousie.

Un M. Hall, négociant à la Mobile, a été blessé au bras pendant qu'il était à se promener à cheval près de *Spring-Hill*, par une décharge d'arme à feu. Il paraît que l'assassin a tiré de derrière une haie et n'a pu être pris.

Incendie à Columbia C. S.—Le feu a pris il y a peu de jours dans une maison à Columbia occupée par M. Morderai. La perte est évaluée à $10,000. Tout ou presque tout était assuré.

VARIETES.

LES CHARLATANS AU DIX-HUITIEME SIECLE.

Law.—(*Suite.*)

L'Epée-de-Bois était un cabaret situé dans la rue de Venise, habituellement fréquenté par des forts de la Halle, des commissionnaires, des hommes-pupitres, et en général par tout le menu fretin de la rue Quincampoix. Brichanteau, en invitant ses amis à dîner dans ce restaurant de bas-étage, n'avait en vue que le désir de se distraire, désir qui, comme on a pu s'en apercevoir, formait la principale occupation de sa vie et le but unique de ses recherches. Son attente ne fut pas trompée. A peine étaient-ils tous les trois installés autour d'une nappe d'une propreté douteuse, que quatre hommes apportèrent sur un brancard un individu qu'un commissionnaire nommé Bardon venait de retirer de la Seine.

L'hôtesse de l'*Epée-de-Bois* reconnut dans ce malheureux un de ses commensaux arrivé seulement le matin du Poitou, sa province. Le Poitevin n'était qu'évanoui. Après avoir bu deux ou trois verres d'eau de vie, il put faire lui même le récit des motifs qui l'avaient poussé au suicide.—Figurez-vous, s'écria t-il en entrecoupant sa narration de sanglots, que j'ai vendu tout ce que je possédais, que j'ai quitté ma femme, mes enfans, pour venir à Paris acheter des actions du Mississipi, et que tout à l'heure les gens auxquels je me suis adressé ont pris mes beaux louis d'or et m'ont remis en place....

—Quoi donc! demandèrent tous les spectateurs impatiens.

—Six billets d'enterrement!

Brichanteau ne put réprimer un violent éclat de rire; toute la compagnie l'imita, et le provincial, outré du peu d'intérêt qu'on lui témoignait, se retira furieux dans sa chambre, en maudissant le Mississipi et tous les fleuves de l'Amérique.

Non loin de la table des trois gentilshommes dînaient plusieurs courtiers de la rue Quincampoix, parmi lesquels on remarquait Mathias, qui n'avait pas manqué de rire comme un beau qu'il était, de la déconfiture du Poitevin. C'est aujourd'hui la journée des déceptions, disait le petit homme d'une voix glapissante. Un homme a assassiné cette après midi le jeune Loudon, il lui a volé son portefeuille; et savez-vous à qui il est allé s'adresser pour en échanger les valeurs? Au père de la victime. Aussi a-t-il été arrêté immédiatement et conduit au Châtelet, où son affaire sera bien vite instruite.

—C'est l'homme que nous avons vu passer avant l'arrivée de Law, dit Brichanteau à ses amis.

—Prends garde qu'il ne t'en arrive autant, reprit le voisin de Mathias en s'adressant à un jeune homme à la figure niaise, placé en face de lui; tu as la mauvaise habitude, mon pauvre Lacroix de laisser voir un immense portefeuille dans ta poche, tout le monde sait qu'il contient pour deux cent mille francs d'actions, et la chaîne qui le retient à ton habit ne suffirait point pour le défendre contre un gaillard bien déterminé.

—D'autant moins dit Brichanteau tout bas, que le propriétaire n'a pas l'air très redoutable.

Le comte de Horn ne répondit pas; il jeta un long regard sur Lacroix, et il resta pensif pendant le reste du dîner. En quittant l'Epée-de-Bois, il se sépara tout de suite de Brichanteau, entraînant avec lui le chevalier à qui il avait, disait-il, quelque chose à communiquer.

—Chère Jenny, disait Law le même soir à sa femme, es-tu contente de moi? Tu vois enfin combien je suis aimé, et quelle haute fortune est la mienne?

—Mon ami, répondit tristement la jeune femme, tous ces hommages, tout ce bruit ne vous importunent ils pas? Ne craignez-vous pas de n'être monté si haut que pour faire une chute plus éclatante? De tristes pressentimens m'obsèdent; je voudrais vous voir d'autres idées, d'autres sentimens. Hélas! vous n'apercevez que le beau côté des choses; peut-être changeriez-vous d'avis s'il vous était donné de tout savoir. Croyez-moi, mon ami, songez à la retraite; le moment est venu de tenir vos engagemens. Où sont ces doux repos, cette vie tranquille, ce bonheur paisible que vous m'aviez promis? Law, je ne suis pas encore votre femme!

—Dans quelques jours un prêtre nous unira, ma Jenny. N'es-tu pas, avec ma fille, ce que j'aime le plus au monde?

—Et nous quitterons bientôt Paris, n'est ce pas? J'ai peur ici, au milieu de ce monde qui nous entoure. Il me semble toujours qu'un grand malheur est près de fondre sur notre tête.

—Folle que tu es avec tes visions! Ne suis-je pas plus puissant que jamais; je ne compte que des amis, des admirateurs!

—Rien que des amis? murmura Jenny sans être entendue. Fasse le ciel qu'il n'apprenne jamais la vérité! Vous restez ce soir avec moi, ajouta-t-elle. Il y a si longtemps que vous n'avez passé une heure seul entre votre fille et moi!

—Je le voudrais, mais il faut que j'achève de consolider la victoire que j'ai remportée en me montrant chez M. d'Argenson. Tous nos ennemis y seront, ils apprendront que Law ne se laisse pas intimider facilement.

—Je vous laisse libre, mon ami; embrassez votre fille; cela vous portera bonheur, et que Dieu vous soit favorable! Nous le prierons pour vous.

Law déposa un baiser sur le front de sa fille, il serra Jenny contre son cœur, et il se rendit chez le garde-des-sceaux.

Son entrée n'eut pas tout l'effet qu'il en attendait. Personne n'eut l'air de s'apercevoir de sa présence. M. d'Argenson lui rendit à peine son salut, et le quitta sans lui adresser une seule parole. Tout le monde semblait prendre à tâche d'éviter le contrôleur-général. Un seul lui resta fidèle: ce fut Brichanteau.

—Bien joué, mon cher Law! lui dit le marquis en le tirant à part vers l'embrasure d'une fenêtre; je suis content de vous, vous avez aujourd'hui grandi dans mon estime; vous avez fait le roi dans la rue Quincampoix avec une grâce inouie; jamais on n'a eu le geste plus heureux en jetant l'or à pleines mains. Après avoir gagné le peuple, vous venez dans le foyer même de la conspiration lui prouver que vous ne la craignez pas; voilà du courage et de l'habileté! Malheureusement il est trop tard: vous ne paraissez plus redoutable, vous êtes perdu!

—Je saurai prouver le contraire à tout le monde! Fiez-vous à moi, marquis de Brichanteau, et avec l'appui du régent....

—Le régent a donné l'ordre d'interdire les réunions de la rue Quincampoix s'il s'y commettait encore un assassinat comme celui qui a eu lieu aujourd'hui, ou même un simple vol. Mon cousin a l'arrêté signé dans sa poche.

—Que lui ai-je donc fait, à votre cousin, et quel homme suis-je à ses yeux pour qu'il me poursuive de la sorte?

—A ses yeux, mon cher contrôleur, vous êtes un intrigant dangereux pour la sûreté publique. D'Argenson n'est pas l'ennemi de votre système ni de votre personne, mais il n'estime pas votre caractère. Il pense que pour introduire dans le royaume une réforme dans le genre de celle que vous avez tentée, ce n'était pas trop de la rigide probité d'un Sully ou d'un Colbert. Ses fonctions l'ont mis à même de connaître toutes les perturbations que tant de fortunes mal acquises ont apportées au sein de la société. Il sait toutes les manœuvres frauduleuses employées par quelques uns de vos affidés pour s'approprier des sommes d'un chiffre scandaleux, il a horreur d'une corruption que la loi ne peut atteindre, et vous considère comme coupable de tout le mal que vous n'avez pas empêché.

—La postérité me vengera! on oubliera mes fautes; mes idées resteront!

—La postérité dira comme mon cousin d'Argenson, que votre pensée de créer le crédit était excellente, mais qu'il fallait l'hypothéquer sur autre chose que sur les brouillards du Mississipi. La postérité verra que le jeu des primes n'est, pardonnez moi l'expression, qu'une filouterie organisée, et elle maudira l'inventeur si on essaie d'en faire revivre les chances et les tentations. Quand une idée n'aboutit qu'à un résultat immoral, on entoure de la même réprobation celui qui pense et celui qui exécute. Que le crédit public s'organise plus tard, comme je le crois, ou qu'il ne s'organise pas du tout, vous passerez toujours pour un homme d'esprit et d'imagination à qui le sens moral a manqué. Le même sort attend tous ceux qui seront tentés de vous imiter. Il paraît que la probité est la moitié du génie: c'est l'opinion de mon cousin d'Argenson. Il a peut-être raison. Du reste, je ne vous dis tout cela que parce que vous êtes mon ami, et parce que je trouve que vous avez dépensé assez de talent et d'activité dans votre jeunesse pour être heureux sur vos derniers jours. Quittez la partie, croyez moi; les réalisateurs l'emportent; les immeubles, depuis votre triomphe même, ont monté à un prix fou; on se jette maintenant sur les marchandises. Avant trois jours, il vous sera impossible de satisfaire à toutes les demandes de remboursement.

Law resta plongé dans une mélancolie profonde; la position que Brichanteau avait prise auprès de lui ne lui permettait pas s'étonner de la cruelle [illegible] parole. D'ailleurs, il sentait lui-même la justesse de ses raisons, et il ne trouvait aucun argument solide à lui opposer. Ce silence serait duré longtemps, si Brichanteau, croyant qu'une plus longue conversation fût remarquée, n'eût entraîné son ami hors du salon, en lui offrant de le reconduire chez lui à pied, pour profiter de la beauté de la soirée. Law accepta la proposition.

Dès la tombée de la nuit, les rues de Paris n'offraient plus alors aucune sûreté et devenaient désertes. A plus forte raison devait-il en être ainsi à onze heures du soir. Cette fois, l'aspect du ciel était magnifique, la lune glissait doucement le long des toits et venait répandre sa clarté en larges nappes blanches sur le pavé.

Law n'avait rien perdu de sa taciturnité; il songeait, tout en cheminant, aux moyens de conjurer la crise qui le menaçait. Brichanteau fredonnait un pont-neuf contre Mme. de Parabère, lorsque des cris perçans se firent entendre à l'extrémité heureusement rapprochée de la rue dans laquelle ils se trouvaient. Les deux compagnons mirent bravement l'épée à la main et se dirigèrent en courant vers le lieu du tumulte. Une chaise à porteurs était déposée sur le sol, et un homme vigoureux s'occupait tranquillement à en arracher la porte, la serrure ayant résisté à ses efforts. Le voleur prit bientôt la fuite en voyant deux épées nues, et les preux chevaliers, achevant son œuvre interrompue tirèrent de la chaise à porteurs une femme évanouie dans laquelle Brichanteau reconnut la Colombelle. On n'était guère à portée de lui faire respirer des sels pour la faire revenir à elle; l'air frais de la nuit en tint lieu. Dès qu'elle se vit en sûreté et qu'elle eut reconnu son libérateur, la Colombelle se mit à parler avec une volubilité qui prouvait qu'elle n'avait laissé une partie de sa raison dans l'endroit d'où elle sortait.

—Regardez, disait-elle à Brichanteau, quel beau coup aurait fait le voleur si vous n'étiez venu à mon aide! Je suis riche maintenant, très riche; j'aurai des carrosses, des livrées; voyez ce qu'ils m'ont donné! Et elle montrait en marge des paquets enfoncés sur les coussins de sa chaise. Brichanteau en prit un au hasard et le déplia aux rayons de la lune.

—Par Dieu, mon cher ami, voilà qui vous convaincra plus que tous mes raisonnemens: ce sont des billets de la Compagnie; il y en a bien là pour un million, si j'en juge par la quantité des paperasses. Il faut vous dire qu'elle a dîné ce soir avec Vencezobre, Lorichardière, Daleame, Chaumont et deux autres réalisateurs. Ne négligez pas l'avertissement que la Providence vous envoie par l'intermédiaire de cette fille. Vous voyez le cas qu'ils font des billets de la dernière émission.

Law prit le papier des mains de son ami, et le foula sous ses pieds en murmurant d'une voix sourde: Les misérables! La Colombelle se chantait à elle-même l'air d'une sarabande sur ses paroles de sa composition. Je suis riche, riche, et j'aurai des laquais à moi!

—Que ces parvenus sont ignobles, disait Brichanteau, ils croient faire de l'esprit en mystifiant une pauvre fille ignorante. Ah! Law vous êtes bien coupable d'avoir fait gagner tant d'argent à ces gens-là!

—Il est trop tard pour s'en repentir, répondit Law; demain j'essaierai de me venger! me voici à deux pas de mon hôtel; adieu, cher Brichanteau.

—Il était donc décidé que je devais passer une partie de cette nuit en compagnie de cette femme, se dit Brichanteau. Au fait, il vaudra mieux que ce soit moi qui lui apprenne demain que ses billets ne valent rien; j'y mettrai tous les ménagemens désirables. Il appela Colombelle, mit ses bras sous le sien, et la jeune fille le suivit en continuant à chanter sa sarabande: Je suis riche, j'aurai des laquais à moi!

[*A continuer.*]

PROTECTION DES GARDES DE NUIT ENVERS LES CITOYENS.

Le lundi 29 mars, divers membres de la Compagnie de la pompe No. 7 sortaient du lieu où ils se réunissent ordinairement rue du Canal, lorsque leur attention fut appelée par un bruit de crécelles.

Quelques pompiers se transportèrent immédiatement rue Royale à la maison où est la pompe et furent fort étonnés de voir que la remise où se trouve la pompe était au pouvoir des gardes d'Ilets qui s'en étaient emparés sous prétexte d'arrêter quelques nègres qui couchent là depuis long-temps.

Etonnés d'une pareille violation de domicile ils voulurent entrer sous la remise qui leur appartient, mais le passage leur fut borné par le chef de l'escouade, qui plaça un pistolet sur la poitrine d'un des pompiers, le bras du garde d'Ilet fut saisi au moment où il venait de tirer, heureusement le coup n'était pas parti.

Cette première scène occasionna du tumulte et messieurs les pompiers étaient restés maîtres du champ de bataille, lorsqu'un alderman vint, au nom de son autorité, réprimanda les pompiers, et les menaça de la prison sans égard pour leurs observations. Les gardes qui ont commis un pareil acte de violence sont restés impunis, ils ont même été encouragés par un alderman!

Si un citoyen eut commis un pareil acte vis à vis un garde d'Ilet, certes on n'eut pas trouvé d'expression trop forte pour qualifier sa conduite, on l'eut traité d'assassin, mais pour un garde d'Ilet c'est une gentillesse.

On assure que messieurs les gardes d'Ilet voulant intervertir les rôles, se sont transformés en accusateurs et ont porté plainte! Les soussignés les attendent avec le plaisir devant la justice, afin d'éclairer leurs concitoyens sur un des plus monstrueux abus qui ait jamais été commis dans une société civilisée, par des hommes chargés de veiller à la sûreté publique.

(Signé) A. DESMARIES, foreman.
J. MICHEL.
MARCILLAT.

Décédée hier matin à 8 heures Madame Vve TRIGANT DE BEAUMONT, née CHARLIER, âgée de 66 ans.
Ses amis et connaissances sont priés sans autre invitation d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 8 heures et demie du matin. Le convoi partira de chez Mme H. Landreaux, rue Royale No. 133.

DERNIERES DATES.

New York	mars 19	Liverpool	fev 12
Boston	mars 18	Londres	fev 11
Philadelphie	mars 19	Le Havre	fev 8
Washington	mars 20	Paris	fev 7
Baltimore	mars 20	Bordeaux	jan 26
Charleston	mars 24	Marseille	jan 26
Vera-Cruz	fev 16	Cadix	jan 18
Tampico	mars 23	[illegible]	fev 14
Mexico	janv 2	Havane	mars 17

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES.

Navire New-Hampshire, Harding, Havre. S & J P Whitney.
Navire Washington, Adams, Trieste. F. Freeman
Barque Messenger, Taylor, Liverpool. R. J. Rankin & Co.
Brick Benjamin, Pogg, Philadelphie.
Brick Busy, Watson, New York.
Goel. Iovea, Rosario, Sanchez, Campêche. S. Fernandez
Goel. Sabine, Thompson Matanzas. R. Groning & Co
Goel. Cassius, Priestly, Mobile.
Steamer Kingston, Watchings, Port Léon.

ARRIVES.

Steamer John Linton, de Natchitoches.
" South Western, de la Rivière Rouge.
" Jean et Aere, de Yazoo City.
" Tippecanoe, Webb, de Lafayette.
" Rocky Mountain, de la rivière Wabash.
" Madison, Freeland, de St. Louis.
" Tomochichi, Gillet, des Attakapas.
" John Armstrong, Streck, de Lafourche.
" Président, Eckhart, de Cincinnati.
" Norfolk, Smith, de Cincinnati.
" Augusta, Anderson de Vicksburg.

Montant à la voile.

Brick Carleton, —— de Thomaston.
Goel. Terry Not, McIntyre, des Attakapas.
Goel. Minerva, Marble, des Attakapas.

MEMORANDA.

Expédiés à Baltimore pour ce port, 20 mars, barque Tennessee, Sho'field.
Expédié à New York pour ce port, la barque Edinburg, Crocker.
Expédié à Boston pour ce port, le navire Lagrange, Thompson.
Expédié à Baltimore pour ce port, 19 mars, navire Susanna, Nickerson.
A Boston pour ce port, 18 mars, navire St-Louis, King, devant succéder le Kentucky; Herculean, Cook, devant partir le 20 du même mois; le navire Suffolk, Crosby, devant aussi partir le 20.

☞ Les habitans de la 3me. Municipalité nomment pour les représenter au Conseil Général, Messrs.
ALFRED LEWIS,
STE. CROIX GUINAULT,
A. DELABEUS,
GABRIEL DE FERIET.
3me. Municipalité.

PREMIERE MUNICIPALITE.
☞ Les candidats suivants seront soutenus à la prochaine élection:
Pour Aldermen du 4me. district. { H. D. PEIRE. EDMOND BONIAT.
30 mars—6

A Mr. l'Editeur de l'Abeille.
Veuillez annoncer les noms des personnes suivantes comme candidats pour Aldermen pour représenter le 4ème. District de la Première Municipalité:
C. D. Dufossat. Chs. Forstall.
BEAUCOUP DE VOTANS.

☞ Les personnes dont les noms suivent seront soutenues comme Aldermen du 4me. district de la 1re. Municipalité:
CHARLES E. FORSTALL,
PAUL DELERY.
28 mars *Beaucoup de Votans.*

Messieurs les Editeurs,
Au moment où s'agitent tant de questions importantes pour la 1ère. Municipalité et dont la solution favorable requière un grand concours d'action et beaucoup de talent, de zèle, et de jugement chez les membres du Conseil, nous venons offrir aux suffrages de nos concitoyens du Premier District les noms des candidats suivans à la prochaine élection d'Aldermen:
G. Musson, S. D. McNeill.
J. D. Denègre, J. P. Benjamin.
LES AMIS DU BIEN.

PREMIERE MUNICIPALITE.
☞ Les votans du second district recommandent M. JOS. N. ROSERT à la place d'alderman. Il sera fortement soutenu par
29 mars LA MAJORITE.

Première Municipalité.
Messieurs les Editeurs,
Veuillez publier le ticket suivant d'aldermen. Il a été suggéré par un grand nombre de votans comme devant recevoir à la prochaine élection l'appui des habitans du PREMIER DISTRICT.
G. Musson, A. D. Crossman.
John Davis, S. D. McNeil.

PREMIERE MUNICIPALITE.
Cinquième District.
Messrs. Bullitt, Magne et cie.,
Veuillez, Messieurs, publier le ticket d'Aldermen suivant; il a été suggéré par un grand nombre d'électeurs comme devant recevoir, à la prochaine élection, l'appui des habitants du CINQUIEME DISTRICT.
JULES BENIT,
N. GURLIE.

Messieurs Bullitt, Magne & Co.,
Veuillez annoncer dans votre journal, que Messieurs N. GURLIE et C. BAMOS sont candidats à la place d'aldermen du 5me. District de la Première Municipalité, et qu'ils seront soutenus à la prochaine élection par la majorité des votants. 30 mars.

AVIS.
MESSIEURS J. PHELPS et W. B. VERNET, sont invités de passer au magasin du soussigné, ou de faire connaître leur nouvelle résidence.
Nouvelle-Orléans, 1er avril 1841.
1 avril VICTOR ROUMAGE.

☞ Les consignataires des marchandises chargées à bord de l'Union, capitaine Demande, sont prévenus, que la livraison leur en sera faite sur la levée; le capitaine n'étant plus responsable. 30 mars—3

BON VIN de Bordeaux pour famille, en demi barriques, à vendre par J. & L. GARNIER, 102, Royale. 30 mars

SUCRE DE LA HAVANE—82 caisses sucre blanc de belle qualité, en débarquement du brick Francis Ashby, à vendre par CANTIN, DARAN & co. 11 et 15, St. Louis. 30 mars

OFFICIEL.

BUREAU DE L'AUDITEUR AUX VENTES A L'ENCAN.
Nouvelle-Orléans, le 1er avril 1841.

CONFORMEMENT à la première section d'un acte intitulé: "Acte pour créer la place d'Auditeur aux ventes à l'encan dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets," Approuvé le 18 mars 1839. Je certifie que les personnes suivantes ont été nommées encanteurs dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans et qu'elles se sont dûment conformées aux dispositions de cet acte, Savoir:

J. B. Blache,	J. A. Beard,
L. A. Garidel,	Jos. Le Carpentier,
H. J. Domingon,	S. Guinault,
Anthony Fernandez,	Gabl. de Feriet,
George Depass,	H. P. Fauchier,
A. L. Fernet,	P. E. Tricou,
P. Dubertrand,	A. D. Dorbeaurt,
John Hewett,	F. Dutillet,
R. B. Sykes,	J. M. Bach,
M. Barnett Sr.	A. R. McNair,
Jacob Levy,	B. Kendig,
Peter Conrey,	E. Tastet,

R. TOLEDANO, Auditeur.
1 avril

A VENDRE—Depuis un jusqu'à vingt arpents de terre face au Mississipi, sur soixante cinq arpents de profondeur. Cette terre est située à huit au neuf milles au-dessous de la Nouvelle Orléans et sur la même rive du fleuve; façade au fleuve est en plaine jusqu'à vingt arpents, plus ou moins en profondeur, terre de bonne qualité à considérer comme neuve, et le surplus jusqu'aux soixante cinq arpents, en partie cultivable également, est en bois debout réputé des plus beaux.

Si on ajoute à ces avantages la distance de la ville et la position du lieu d'où se montrent le faubourg St. Marie et l'entrée de la Terre aux Bœufs, voilà une rencontre intéressante pour des biens productifs et d'agrément.

Pour le prix et les conditions, s'adresser à C. Chiapella sur les lieux ou à MM. A. et Z. Cavelier à la Nouvelle Orléans.

On vendra aussi la sucrerie attenant sudessus, instrillée avec un moulin à vapeur, elle a vingt arpents de face au fleuve dont douze sont en profondeur jusqu'à soixante cinq arpents et huit jusqu'au Lac Borgne; elle est pourvue de tout son nécessaire. La nouvelle plantation de cannes est de 120 arpents environ. Dans cette vente seront compris les nègres, les animaux et tout ce qui appartient à l'habitation de même que pourront l'être les vingt arpents de terre ci dessus offerts séparément, si l'occasion de traiter pour le tout en bloc se présente à tems.

Pour les prix et les conditions, s'adresser aux mêmes. 1er av—14.28ps

AVIS—La société ci-devant existant entre les soussignés sous la raison de Davis & Hobart, est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. Les affaires de la société seront réglées par A. Hobart Sr. qui est dument autorisé à se servir du nom de ladite société pour la liquidation.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1841.
W. H. DAVIS.
AARON HOBART Snr.

Les soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de "Tufts & Hobart" pour les affaires de commission.
Wm. TUFTS.
AARON HOBART Jr.
1 avril

ON demande dans un magasin de marchandises sèches un jeune homme de 25 à 30 ans, ayant déjà travaillé dans cette partie, possédant une belle écriture et capable de tenir les livres en français et anglais. Il est inutile de se présenter à moins que de pouvoir fournir les meilleures recommandations. S'adresser à la Poste, boîte 60.
1 avril—3

CAFE RESTAURANT DU RAIL ROAD,
Au lac Pontchartrain.
LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public que dimanche prochain 4 avril, il fera l'ouverture de cet établissement et qu'il ne négligera rien pour fournir la buvette des meilleures liqueurs et le restaurant des mets et des vins les plus délicats aux prix les plus modérés. Il annonce de plus que sous quelques jours il ouvrira également l'Hôtel Washington où il sera à même d'en traiter les repas de corps et de société. Il se recommande au patronage de ceux qui jusqu'à ce jour l'ont constamment favorisé.
1er avril—8 AUGUSTE BRUANT.

EN débarquement du navire Eulalie, de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
25 demi pipes et quarts de pipes très vieille eau de vie de Cognac, de qualité très supérieure.
En magasin:
60 futailles eau-de-vie, 4me. preuve et 1ère. preuve, 220 barriques vin rouge divers crus; liqueurs, anisette, pruneaux, en grands flacons, fruits à l'eau de vie, salaisons à l'huile, cordages de toutes grosseurs, vin blanc en demi bouteilles, vin rouge par caisse de 12 bouteilles, capsules et étiquettes, fruits conservés dans leur jus, Champagne 1ère qualité, &c. &c.
1 avril V. ROUMAGE.

A VENDRE par le soussigné—Quelques caisses papier à tapisser, franges en soie; sables de., glands de soie. Le tout à très bas prix. F. PERRET,
1 avril 60, rue Toulouse.

LE drayman qui a emporté hier soir deux malles et deux cartons du No. 46 de la rue de Chartres, ferait une grande faveur au soussigné en les renvoyant à la même adresse; et à défaut il sera poursuivi. A. C.
Nouvelle-Orléans, 1er avril 1841 1er av—3

PLOMB—60 barillets plomb de chasse du Missouri, de grosseurs assorties, en débarquement du bateau à vapeur Madison, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
1er avril 28 et 30, Nouvelle-Levée.

MONTRES—Un joli assortiment de montres anglaises, françaises et suisses à vendre par F. PERRET,
1 avril 60, Toulouse

WHISKEY—[illegible] barils en partie de bateau à vapeur à vendre par BOJERT & HAWTHORN,
1 avril 63, Gravier.

PAPIER à enveloppe—4 & 6 rames à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co,
1 avril 60, Gravier.

COTONNADES et casimir de Rouen—2 caisses cotonnades, 4 do casimirs de Rouen et 2 do coutils anglais, en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co, 60, Gravier.

INDIENNES 16 caisses indiennes de différentes qualités en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co, 60 Gravier.

TOILE à chemises, blanchie—23 caisses à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co,
1 avril 60, Gravier.

ESPECES—Doublons espagnols et mexicains à vendre par BLASCO & SIMIDEI,
1 avril 26, rue de la Commune.

VIN de Madère, marque de Gordon Duffe, do. do champagne, marque de Juno, Cherry pale, vin d'Oporto; do du Rhin, rum de Ste. Croix genièvre de Hollande, à vendre par R. GRONING & Co.
1 avril

CIGARES et confitures de la Havane à vendre par R. GRONING & Co.
1 avril

TOILE à chemises blanchie—18 caisses toile à chemises blanchie de 37 pouces en débarquement du navire Charlemagne, à vendre par A. L. LEVY Jnr.
1 avril 30, rue de la Douane.

CHEMISES de toile—1 caisse chemises de toile fine, extra pour le détail de la ville, et 2 caisses chemises de coton avec le col et le devant en toile, en débarquement du Hunterville et à vendre par L. A. LEVY Jnr.
1 avril 30, rue de la Douane.

AVIS—A vendre d'importation directe, par les soussignés:
8 quarts de pipes vieille eau-de-vie de cognac de 10 ans.
4 caisses vin de Margaux.
20 caisses vin, véritable Gruaud-Larose
Vins rouges en barriques pour famille.
R. A. LEFEBVRE & Co.,
1 avril 13, rue Toulouse.

PLANCHES et planchers—26,000 pieds en débarquement du brick Arab, à vendre par WOOD & SIMMONS,
1 av 60, rue des Magasins.

PORC—10 barils Mess—16 barils porc prime M. O. et P. O., à l'inspection de Bozant, à vendre par WOOD & SIMMONS,
1 av 60, rue des Magasins.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—160 rouleaux de cordes; et 140 pièces de toile, en débarquement et à vendre par CHAS. DOANE,
1 av 63 rue Poydras.

A VENDRE—En débarquement du navire Eulalie, de Bataria, venant de Bordeaux:
70 barriques vin rouge ordinaire.
70 barriques vin blanc, Sauterne.
THEOPHILE BARBANCEY,
1 avril—8 21, rue Conti

CAFE de la Havane—155 sacs en débarquement du brick Francis Ashby, à vendre en lots au gré des acheteurs, par ABRAHAM TRIER,
1 avril 34, rue Gravier.

CHAPEAUX de laine—40 caisses de qualités assorties en débarquement de l'Oceanus, à vendre par A. F. DUNBAR & Co
1er avril

BOTTES, Souliers et Brodequins—160 caisses en débarquement de l'Oceanus, à vendre par A. F. DUNBAR & Co
1er avril

TABAC—18 boucauts tabac, en débarquement et à vendre par LAYET & AMELUNG,
1er avril 111, rue Tchoupitoulas.

PORC EN MASSE—12,067 jambons, 10,378 épaules et 4389 plats côtes, en bon état, en débarquement du bateau à vapeur Tippecanoe, à vendre par LAYET & AMELUNG,
1er avril 111, rue Tchoupitoulas.

COUR DES PREUVES—Attendu que Henry Lockett a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de Charles L. Garnier décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
1 avril W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

A VENDRE, une jolie petite propriété contenant 20 arpents de superficie et située sur la rive gauche du fleuve, à 6 milles en dessus de Carollton. Il s'y trouve un verger de 300 arbres fruitiers. Pour plus amples informations, s'adresser à M. Louis Boisblanc, rue Toulouse, No. 66.
31 mars—2

HISTOIRE DE LA LOUISIANE, depuis les premières découvertes jusqu'en 1840, par Victor De Bouchel, 1 vol. in 12, cartonné. Prix $1.
En vente chez LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne.
31 mars

RECU par le navire Edmond Perkins, du Havre et à vendre par Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne
Haricots français, nains, des meilleures espèces.
Haricots de Soissons à ramer.
Fèves, lentilles, la gesse, ainsi qu'un grand assortiment de graines, étagères propres à la saison
31 mars—3w

INDIENNES françaises—Deux caisses des derniers dessins, pour le printemps, récemment reçues et à vendre par F. PERRET,
31 mars 60, rue Toulouse

CORDES D'EMBALLAGE—246 rouleaux cordes en débarquement et à vendre par GEO. GREEN & BRO. 86, Gravier.
30 mars

AVIS AU PUBLIC.
IL a été perdu ou volé au soussigné deux billets: un daté du 1er novembre 1840, à 8 mois, de la somme de $1017 97, et l'autre daté du 1er janvier 1841, à 6 mois pour $1080. 65; souscrits tous les deux à l'ordre et en faveur de John Grant, par Thomas Sloo Jr. trésorier de la seconde municipalité et J. Calhoun, contrôleur. Le public est prié de ne pas négocier les dits billets, le paiement en ayant été arrêté.
31 m—6 MAUNSEL WHITE.

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.
LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leur approvisionnement de drogues et de médicamens frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure.
SICKLES & Co.
31 mars—3m Droguistes et pharmaciens, 60 Canal.

AVIS—Le public est prévenu que ma femme ayant depuis le 27 du courant, abandonné mon domicile, je ne paierai aucune des dettes qu'elle pourrait contracter à dater de ce jour. Nouvelle Orléans, 30 mars 1841.
31 mars—3 BARAU.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Edmond Perkins du Havre, un grand assortiment d'articles nouveaux pour hommes, tels que chapeaux castor, poil ras, de soie extra fin, de peluche de castor, de coton fan; une quantité de cravates, gants, bretelles, cannes, parapluies et parfumerie fine.
THORET & CHABBAL.
31 mars—4 160, rue de Chartres

EN vente au magasin de E. Frémaux, 147, Chartres: L'Histoire de la Louisiane, par M. Debouchel, 1 vol.
Aussi, des abonnements aux journaux suivants:
Le Siècle;
Le Corsaire.
Journaux de modes.
Le Bon Ton;
Le Follet;
Le Petit Courrier des Dames.
Vient de recevoir un nouveau choix de papier de tenture, dessins nouveaux, venant des meilleures manufactures de Paris, aux prix les plus modérés
30 mars—4

LE soussigné vient de recevoir par le navire Garonne, du Havre, des levites et vestes de mé..., tous métis, et par les derniers arrivages, un assortiment complet de coutils de couleur pour pantalons, mérinos noir, et couleurs; et des batistes couleur pour vestes, paletots et levites qu'il offre de faire dans le genre parisien, à son nouvel établissement rue de Chartres, no. 55, à côté de MM. A. Paya & Co.
LOUIS A. BARBARIN. 27 mars

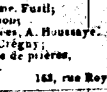
EGARE OU VOLE—Un cheval d'environ 5 ans, sorel, les quatre pieds blancs, le front blanc, la crinière courte, d'environ 8 pouces, la queue longue; a été vu dans un terrain vacant, au dessous du faubourg Marigny, dans la soirée du samedi, 27 mars.
Une récompense sera donnée à quiconque le ramènera, encoignure Julie et Baronne, chez M. F. Tabeni.
30 mars—6

VENTES DE SHERIF.

Le Président, Directeurs et Co. de la banque de la Louisiane vs. Thomas Banks.

COUR DE DISTRICT—No. 20,091.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi 5 mai 1841, à midi, les propriétés ci-après désignées savoir:

1o. Trois certains lots de terre, en face du faubourg Sainte Marie, de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Levée, Girod, Tchoupitoulas et Notre Dame, désignés sur le plan mentionné plus bas par les lots Nos. un, deux et trois; chacun des lots Nos. un et deux mesurant quarante quatre pieds de face à la rue Levée et trente quatre pieds de face et de large sur le derrière, par cent deux pieds sept pouces de profondeur, et le lot No. trois mesure trente quatre pieds de face sur la rue Levée avec soixante deux pieds neuf pouces de large sur le derrière, cent deux pieds sept pouces de profondeur du côté touchant au No. deux, et cent six pieds sept pouces de profondeur du côté touchant et faisant face à la rue Girod; lesdits lots ont une description plus étendue en se référant à un plan signé par Joseph Pilié, voyer de la ville, daté le 16 mars 1827, et annexé à un acte passé pardevant G. R. Stringer, en date du 4 avril 1827.

2o. Un certain lot de terre situé sur la batture du faubourg Ste. Marie, entre les rues Girod et Notre Dame, et plus particulièrement désigné sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 16 février 1830, et annexé à un acte pardevant G. R. Stringer, en date du 1er. mars 1830, par le lot No. quatre, et mesurant (au pied américain) vingt sept pieds trois pouces et demi de face à la rue de la Nouvelle Levée sur cent deux pieds sept pouces de profondeur, et vingt sept pieds trois pouces dans le fond.

3o. Trois certains lots de terre situés sur la batture du faubourg Sainte Marie, à l'encoignure des rues Notre Dame et Nouvelle Levée, et plus particulièrement désigné sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 16 février, 1830, et annexé à un acte passé pardevant G. R. Stringer, en 1830, page 115, par les lots Nos. un, deux et trois. Le lot No. un mesure au pied américain, quarante pieds huit pouces et demi de face à la rue de la Nouvelle Levée sur cent six pieds sept pouces de profondeur, et vingt six pieds quatre pouces et demi dans le fond. Le lot No. deux mesure quarante pieds trois pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur cent deux pieds sept pouces de profondeur et vingt cinq pieds dix pouces dans le fond; et le lot No. trois mesure vingt sept pieds trois pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée sur cent deux pieds sept pouces de profondeur et vingt sept pieds trois pouces et demi dans le fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont sur les dits lots. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—comptant.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. District.
1er avril—4 en 30j

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Barthelemy Galabert.

COUR DE DISTRICT—No. 20,063—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, mardi, 4 mai 1841, à midi:

Un certain lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, de cette ville, rue de l'Union, entre les rues Moreau et Urquhart, faisant partie du lot désigné par le no. 202, et l'îlet No 21, sur le plan du dit faubourg. Ledit lot mesure, au pied français, trente pieds de face à la rue de l'Union, sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot no. 203, et de l'autre coté par l'autre moitié du dit lot no. 202, ensemble avec toutes les bâtisses érigées sur ledit lot de terre, consistant en une maison composée de plusieurs chambres, magasin de dépôt, appentis, écurie, et toutes autres améliorations qui sont dessus y appartenant ou pouvant y appartenir.

Aussi—Soixante actions du fonds capital de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane, garantis par hypothèque sur la dite propriété ci-dessus décrite. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District, 1er. district.
1 av—4 en 30j

Maurice Vallee vs. Michel Deberque No. 12,886.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un alias, writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 10 mai prochain, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus:

Un demi terrain joignant d'un côté à la propriété appartenant ci-devant au Révérend Père Antoine, et de l'autre côté à l'autre moitié du dit terrain appartenant à François Decout, ayant le dit demi terrain, vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue d'Orléans, sur soixante dix huit pieds de profondeur; ensemble avec les édifices qui s'y trouvent; lequel terrain est plus amplement décrit par Joseph Pilie, voyer de la ville, et annexé à un acte au rapport de Michel de Armas, notaire, [illegible] en date du 6 juin 1816, contenant vente par les héritiers de feu Marthe Decout au dit François Decout.

Termes—comptant. V. ALLAIN,
1er av—4 [illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feu Thomas C. Cash.—Vente par le Register des Testamens—Lundi, le trois Mai 1841, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 mars 1840, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de Cité qui fait face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Thomas C. Cash, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o La moitié indivise d'un certain LOT DE TERRE, situé au faubourg Annonciation, de cette paroisse, dans l'îlet compris entre les rues des Orangers, des Pacaniers, Richard et St. Jean, désigné par le No. onze, sur un plan dressé par Journot, architecte, le neuf avril 1836, approuvé par F. Wilkinson, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public en cette ville, ledit lot formant l'encoignure des rues des Orangers et des Pacaniers, et mesurant (au pied anglais) 31 pieds, 11 pouces 6 lignes de face à la première, sur 127 pieds, 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la dernière rue.

2o. Un certain LOT DE TERRE, situé audit faubourg Darcantel, dans l'îlet No. vingt, dudit plan, désigné par le no. cent-vingt trois; ledit lot ayant, mesure anglaise, cinquante trois pieds trois pouces et demi de face à la rue de l'Union, sur 154 pieds, 10 pouces de profondeur et face à la rue Solon, dont il forme l'encoignure.

3o. Un certain lot de Terre, situé audit faubourg Darcantel, dans l'îlet No vingt, désigné par le No. cent trente quatre; ledit lot de terre mesurant au pied anglais 53 pieds 3 pouces et demi de face à la rue des Français, sur 151 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Solon, dont il forme l'encoignure.

4o Quatre lots de Terre, situés audit faubourg Darcantel, dans l'îlet No dix, dudit plan, désignés par les Nos. cent trente-cinq, cent trente-six, cent trente-sept et cent trente-huit, dudit îlet, les dits lots de terre mesurant chacun, 53 pieds 3 pouces et demi de face à la rue des Français, et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles jusqu'à 151 pieds 10 pouces.

5o. Un lot de terre situé au dit faubourg Darcantel, dans le même îlet no. dix, désigné par le no. cent-trente-neuf, le dit lot de terre mesurant au pied anglais 106 pieds 7 pouces de face à la rue des Français, et 51 pieds 6 pouces de face à la rue Caton, borné d'un côté par le no. cent trente huit et de l'autre côté par le Bayou Sauvage.

6o. Un certain Ilet, situé dans la ville de Bath, en la paroisse de Jefferson, en cet Etat, et désigné par le no. quatre-vingt-deux, sur le plan original de la dite ville, dressé par Louis Bringier, arpenteur général, le 13 décembre 1836, et déposé en l'étude de Joseph B. Marks, notaire public de la Nouvelle Orléans, le dit îlet composé de soixante quatorze lots numérotés de un à soixante quatorze inclusivement, et mesurant en tout 21 pieds de face à l'Avenue de Bath, 240 pieds du côté attenant à la propriété ci-devant appartenant à Angelica Aury, 1106 pieds de face à la rue Trentième, et 1106 pieds de face à la rue Trente-et-unième, le tout mesure américaine.

7o Six certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg des Religieuses, en la paroisse de Jefferson, en cet Etat, désignés par les nos. deux, trois, quatre, cinq, six et sept, sur un certain plan dressé par Dépouilly, voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire public de la Nouvelle Orléans: le dit lot no. deux mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, 75 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. un, 93 pieds de profondeur sur la ligne opposée, qui le sépare du dit lot no. trois, et 29 pieds 9 pouces de large dans le fond.

Le dit lot no. trois, mesurant 25 pieds de face à la dite rue des Magasins, 93 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. deux, 110 pieds de profondeur sur la ligne opposée qui le sépare du dit lot no. quatre, et 29 pieds 9 pouces de large dans le fond.

Les dits lots nos. quatre, cinq, six et sept, attenant l'un à l'autre et mesurant chacun, 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

8. Un autre lot de Terre situé au même faubourg, désigné sur le dit plan par le No. treize, mesurant 42 pieds 6 pouces de face à la rue Ste. Marie, 86 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. quatorze, 149 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne opposée, le séparant de la propriété de M. Guillotte, et 75 pieds de large dans le fond, mesure américaine.

9. Un certain Ilet situé dans la nouvelle ville de Bath, en la paroisse de Jefferson, et désigné sous le No. quarante neuf sur le plan de la dite ville, fait par Louis Bringier, arpenteur général, le 13 décembre 1836, et déposé en l'étude de Joseph B. Marks, notaire public de la Nouvelle-Orléans, le dit îlet composé de soixante quatorze lots numérotés de un à soixante-quatorze, ayant les dimensions figurées sur le susdit plan.

10. Un autre Ilet, aussi situé dans la dite ville de Bath, et désigné sur le susdit plan par le No. soixante, composé de trente six lots, numérotés de un à trente six, ayant les mêmes dimensions figurées sur le dit plan.

11. Un autre Ilet, situé aussi dans la Nouvelle ville de Bath, et désigné sur le dit plan par le No. cent dix neuf, composé de vingt lots numérotés de un à vingt inclusivement, ayant les mêmes dimensions figurées sur le dit plan.

12. Une certaine étendue de terre, contenant cent cinquante acres, située à Waggoners Branche près de Springfield, en la paroisse Livingston en cet Etat.

Conditions de la vente—Pour les propriétés à Darcantel—Un quart comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, et toutes les autres propriétés payables comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régistier des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. B. Marks, not. publ. 1 avril

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 12,836—Thomas Barrett, contre ses créanciers et les créanciers de Thos. Barrett & Co. Il est ordonné, que toutes les personnes intéressées aient à déduire dans les dix jours qui suivront la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution provisoire ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément à sa teneur. Par ordre de la Cour. Bureau du greffier. Nlle-Orléans, 30 mars 1841.
ARMAND PITOT,
1 avril greffier.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NLLE-ORLEANS
Nouvelle-Orléans, le 26 mars 1841.
CETTE Banque tire sur Philadelphie, Baltimore, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
30 mars GEO. O. HALL, caissier.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Jeudi, 1er avril 1841.
La première représentation de
LAZARE LE PATRE
Drame en 4 actes, précédé par un prologue, de Bouchardy.
LES MEMOIRES D'UN COLONEL,
vaudeville en 1 acte, de Scribe.
On commencera à 6 1/4 heures.

AVIS.
THEATRE ST. CHARLES.
Mlle. FANNY ELSSLER adresse ses remerciements au public de la Nouvelle-Orléans pour l'accueil bienveillant et l'appui généreux qu'elle a trouvés près de lui; et a l'honneur de l'informer que son bénéfice aura lieu vendredi prochain, le 2 avril. Le spectacle sera composé, en cette circonstance, du ballet pantomime
LA SYLPHIDE,
A la demande qui en a été faite, de la Cracovienne, et pour la 1ere fois de
EL JALEO DE JERES.
1 avril—2

THEATRE AMERICAIN.
Première représentation de la reprise des CATARACTES DU GANGE.
Jeudi, 1 avril 1841.
Le spectacle commencera par
IRISH TUTOR.
Suivi du grand drame intitulé:
LES CATARACTES DU GANGE; OU LA FILLE DU RAJAH.
Monté avec décorations et costumes nouveaux, et dans lequel la troupe équestre paraîtra sur la scène.
Pour plus ample définition des scènes et des incidents du drame, voir les petites affiches du jour.

SALLE DE LA LOUISIANE.
Rue St.-Louis entre Chartres et Royale.
SAMEDI SOIR 3 AVRIL.
BAL PARE ET MASQUE.
Ces bals auront lieu tous les Samedi de chaque semaine, et les Dimanches bal de société.
Prix d'Entrée, Cavaliers $1 00.

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI 3 AVRIL
BAL MASQUE.
Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers $2.
1 avril MITAUD.

POUR PORTSMOUTH, Maysville, Cincinnati et Louisville—Le superbe bateau à vapeur GENERAL WAYNE, capitaine Pierce, partira Samedi 3 du courant, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à H. E. LAWRENCE,
1er avril 29, Nouvelle-Levée.

POUR ST.-LOUIS ET ALTON.—Le steamer MADISON, capt. Robert J. Freeland, partira sans manquer pour les ports ci-dessus et ports intermédiaires. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à JOHN P. SHAW & Co.
1 av 41, rue Poydras.

POUR ST LOUIS ET ALTON.—Le steamer GENL. PRATT, capt. F. J. Casey, partira aujourd'hui jeudi, le 1er. avril, à 5 heures P.M. Pour une petite partie de fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à CHAS. DOANE,
1 av 63, rue Poydras.

POUR MOBILE—La goëlette fine voilière REINDEER, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co.
1er avril 86, rue de la Douane.

POUR VERA-CRUZ.—La goëlette WATER WITCH, capt. S. Arnoux, partira positivement demain, jeudi le 1er. avril. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co.
1er avril 56, Vieille Levée.
Les passagers sont priés de passer chez les soussignés pour régler le montant de leurs passages et d'être à bord à 2 heures P. M.

POUR TAMPICO.—Le brick neuf doublé et chevillé en cuivre, APALACHICOLA, capt. Lewis Cormier, partira positivement pour le port ci-dessus lundi prochain le 5 courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à CAPDEVIELLE & Co.,
1er. avril 56, Vieille Levée.

POUR LIVERPOOL.—Le trois-mâts fin voilier, SUPERB, capt. Gatchell, peut prendre de 5 à 600 balles de coton, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à FRANCISCO DE LIZARDI & Co.
1er. avril 52, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.—Le trois mâts FRANCIS ANN, capt. Parsons, est en chargement et peut prendre 300 balles de coton. Pour ce fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la presse de la levée ou à JOHN A. MERRITT,
1 avril 53, Camp.

POUR LE HAVRE—Quelques passagers peuvent être pris à bord du navire AUSTERLITZ, si l'on s'adresse immédiatement à F. PERRET,
31 mars 60, rue Toulouse.

POUR BOSTON—La belle goëlette SEPTEMBER, capt. Holmes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à H. A. NORCROSS & Co
31 mars 60, rue Gravier.

POUR MATANZAS (passage seulement).—La goëlette fine voilière HUDSON, capt. Clift, partira positivement jeudi. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
31 mars R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Départ fixé au 3 avril.—La goëlette fine voilière H. LAWRENCE, capt. Townsend, partira jeudi sans faute. Pour le fret de 300 barils ou passage, s'adresser à bord ou à
30 mars J. H. ASHBRIDGE, 57, Camp.

POUR LE HAVRE.—Le navire L'UNION, capt. J. Demande, avantageusement connu, partira pour le dit port, vers le 15 avril prochain, il prend des passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à THEOPHILE BARBANCEY, 21 Conti.
31 mars

POUR TAMPICO—Le beau brick APALACHICOLA, capitaine Cormier, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co,
30 mars 56, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE—La goëlette HUDSON, capitaine Clift, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu de jours. Pour fret de 300 barils ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
30 mars 57, rue de Camp.

POUR LA VERA CRUZ—La goëlette WATER WITCH, capitaine Arnoux, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co 56 V. Levée.
26 m

POUR LE HAVRE—Le navire LAFAYETTE, capitaine Darre, ayant son chargement engagé, partira pour cette destination le 15 avril prochain. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. ST. GEORGE, rue St Louis
25 m

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière ANA MARIA, capitaine Wyse, ayant son fret et allant à bord, partira sous peu. Pour balance de fret s'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE,
27 mars 86, rue de la Douane.

POUR LE HAVRE.
Le beau paquebot bien connu le CREOLE, capt. James Dillingham, partira pour le dit port vers le 15 avril pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine ou à
25 mars HONOLD & MASPERO, 46, rue de la Douane.

POUR BARCELONE.—La polacre Espagnole PRUDENTE, capt. Millet, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 1000 balles de coton, s'adresser à CUCULLU, LAPEYRE & Co.
26 mars 29, rue de la Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Paquebot régulier—Le magnifique navire neuf TAGLIONI, capt. George L. Rogers, commandant autrefois le Nerede, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine Rogers, à bord, en face du marché aux légumes, ou à LEVI H. GALE,
24 mars—10 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le trois mâts AUSTERLITZ, capt Richard Brown, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour la balance de fret, s'adresser à
24 mars F. PERRET, 60, rue Toulouse.

POUR MATAMOROS.—La goëlette paquebot WATCHMAN, capt. John Murray, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à W. F. VIGERS & Co.
24 mars 56, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.
Le beau paquebot français le GRAVILLE, capt. Lapointe, se mettra immédiatement en charge pour le dit port pour partir du 25 au 30 avril. Pour fret ou passage, ayant des emménagements vastes et élégans qui ne laissent rien à désirer, s'adresser au capitaine à bord ou à BLANCHARD EIMER & Co.
23 mars 26, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Devant partir du 6 au 10 avril—Le navire fin voilier GARONNE, capitaine C. Sagory, ayant tout son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Ce navire est un paquebot régulier entre ce port et le Havre, et ayant de beaux emménagements, pour 26 passagers, peut les recevoir convenablement. Pour passage seulement, s'adresser à bord, au capitaine, ou à N. N. WILKINSON,
20 mars 96, rue Gravier.

POUR LA HAVANE.—La goëlette neuve AUGUSTA, capitaine J. Pe..., ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, au Picayune Tier ou à JOS. LANDIS & Co.
21 mars 14, rue Poydras

POUR PORT AU PRINCE—La goëlette ROXANNA, capitaine Busick, partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face des batisses du triangle ou à J. VAIRIN & Co.
19 mars

JEUNE GARDE A CHEVAL.

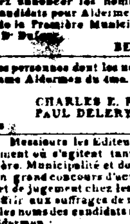

Vous êtes prévenu que la Compagnie montera à cheval, dimanche prochain, 4 du courant, à 9 heures et demie précises; pantalon d'hiver, et se réunira sur la place du Cirque, pour une manœuvre.
Par ordre du Capitaine.
Le Maréchal des logis chef,
PRALON.
1 avril

☞ AVIS. ☜
LE journal Mem... orth (the New-World) contenant la description la plus complète des cérémonies de l'exhumation du cercueil de Napoléon à Ste. Hélène et de celles qui ont eu lieu à son arrivée à Paris; le beau poème de Victor Hugo, intitulé "Le Retour de l'Empereur" une belle gravure représentant le cercueil au moment où il a été ouvert à Ste. Hélène, en présence de ses généraux, &c.
A vendre chez J. F. Curax & Co. à la Bourse des Négocians, la porte après le bureau de la poste, prix 25 cents.
30 mars—3

AVIS—Le soussigné informe le public qu'il doit s'absenter de l'Etat, dans six semaines environ de justice date. Il prie les personnes qui peuvent avoir affaire avec lui de se présenter chez lui pour effectuer leurs règlements.
Nouvelle-Orléans, 29 mars 1841. T. PICOU,
30 mars—3. chez Ant. Populus, rue Bourgogne, No. 230

AVIS—STE ROSE DELAUNAY, libraire, successeur de M. Frémaux, prévient ses abonnés de la ville et de la campagne qu'il vient de mettre en lecture, savoir:
Une Arabesque, par Roger de Beauvoir;
Le Compagnon du Tour de France—G. Sand.
Don Gigadas, Dumas;
Deux Histoires 1772—1810, E. Sue;
L'homme aux trois culottes, P. de Kock;
L'Esclave des Galères, Kérmaingny;
Le Maître d'Armes, Dumas;
Quatre ans sans terre, J. Lacroix;
Les Stuarts, Dumas;
Souvenirs d'une actrice, Mme. Fusil;
Les trois Marie, Michelmarsou;
Les onze maîtresses délaissées, A. Houssaye;
Mémoires de la marquise de Crégny;
Un joli assortiment de livres de prières,
Livres élémentaires, &c. &c.
30 mars—8 163, rue Royale.

NOUVEAU MAGASIN DE NOUVEAUTES.
Encoignure Bourbon et Ste. Anne.
MR. V. PINARD a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans, qu'à partir du 1er. avril prochain, son magasin de l'encoignure Bourbon et St. Pierre sera transporté à l'encoignure Bourbon et Ste. Anne.
Le grand assortiment de marchandises et le bon marché auquel il se propose de les vendre, lui font espérer que les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance continueront à venir le visiter dans son nouveau magasin.
P. S. Ayant acheté le magasin de MM. Peuchon frères encoignure Toulouse et Dauphine, on trouvera également dans ce magasin une grande quantité de marchandises, à vendre en demi gros et en détail.
26 mars—10

BUREAU DE L'ASSURANCE DES POMPIERS.
Nouvelle-Orléans, 26 mars 1841.
A UNE assemblée des directeurs de cette compagnie, tenue ce jour, un dividende de 10 pour cent sur le capital payé a été déclaré pour les derniers six mois, payable aux actionnaires, ou à leurs fondés de pouvoirs, après le 3 avril prochain.
E. L. TRACY,
29 mars—10 Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. TASTET.
Vente positive d'habits, chapeaux, bottes et souliers.
IL sera vendu lundi le 5 courant, à 10 heures, sur les lieux, le contenu du magasin rue de la Vieille Levée No. 77, entre les rues Toulouse et St. Louis, comprenant un assortiment considérable de bottes, souliers, brodequins, chapeaux et habillemens.
Aussi les étagères, les comptoirs et autres accessoires.
Conditions à la vente. 1 avril

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente sans réserve à l'encan.
AUJOURD'HUI, jeudi, 1er. avril, à 4 heures de l'après-midi, sur la levée, en face de la rue Hospital, [illegible] du chargement du navire Union, de Bordeaux, à positivement vendu:
132 barriques vin de Médoc, en lots convenables aux acheteurs. Conditions comptant. 1 avril

PAR VINCENT ET DE FERIET.
IL sera ajouté à leur vente, qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 10 heures, une quantité d'habillemens confectionnés tout exprès pour le commerce de la ville; consistant en habits et vestes de toile blanche et levites, de [illegible] écrue; habits et redingottes en drap d'été, pantalons de coutil, gilets &c. Conditions, comptant. 1 avril

Groceries Groceries!
PAR BENJ. KENDIG.
IL sera vendu ce matin le 1er. courant, à 11 heures, à l'extrémité de la rue du Canal:
Un assortiment général de groceries.
Les personnes qui voudront faire vendre des marchandises à cette vente sont priées de les envoyer sur les lieux avant l'heure de la vente. 1 avril

VENTE PAR COLIS.
PAR VINCENT & DE FERIET.
Rue de Chartres, No. 116.
IL sera vendu aujourd'hui, le 1er. avril, à leur magasin d'encan, à 10 heures précises, sans réserve:
5 caisses [illegible] de couleurs.
10 caisses indiennes de fantaisie.
5 do. Mérinos français.
4 do. plumes dites impériales.
21 caisses et balles toile à draps blanchis et écrue.
Aussi:
30 caisses pantalons de coton, Denmius, De. Chemises à carreaux, levites de Derry.
Aussi:
20 caisses bottes et souliers.
Conditions à la vente.

PAR R. B. SYKES.
Vente de bois.
IL sera vendu samedi le 3 avril à 4 heures, sur la levée, à l'extrémité de la rue Girod.
12,000 pieds de bois de cypre pour construction, de dimensions convenables pour les maisons en bois. Les personnes qui ont de petites maisons à bâtir trouveront leur avantage à assister à la vente.
Conditions—Jusqu'à $100, comptant, au dessus de $100 90 jours de crédit en billets endossés à sa satisfaction.
1 avril

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
SAMEDI prochain, à midi, à la bourse St.-Louis, il sera vendu, sans réserve, la moitié indivise de trois terrains situés comme suit:
2 TERRAINS au faubourg Washington, dans l'îlet No 13, compris entre les rues France, [illegible], rue Lesseps et Promenade des Bons-Enfants. Lesdits terrains désignés par les No. 1 et 2, sur un plan fait par John Schreiber, le 12 octobre, 1826 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier notaire, mesurant chacun, 26 pieds 10 pouces de face à la Promenade des Bons-Enfants, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
1 Terrain situé dans la 1re. Municipalité, désigné par le No. 32, d'après un plan fait par L. Bringier, le 7 juillet 1826 et déposé alors en l'étude de H. Pedesclaux, notaire, dans le livre des plans No. 13, le dit terrain mesurant au pied américain, 30 pieds face, à la rue du Quartier, sur 120 pieds de profondeur.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente en l'étude de Paul Cortes, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1 av

GREENVILLE COTTAGE ET MAGNIFIQUES JARDINS!
PAR JOS. A. BEARD & CO.
IL sera vendu à l'encan, sans réserve lundi, le 5 courant, à midi, à la Bourse St Louis, cette jolie propriété de plaisance, connue pour être la résidence de John Green, située dans la ville naissante de Greenville, à 30 minutes de cette ville. Les améliorations et batisses qui existent sur la dite propriété consistent en une maison de résidence ayant 60 pieds de face, 9 chambres confortables, cinq des quelles ont une cheminée avec grilles à charbon; une cuisine à deux étages avec 6 chambres et une autre forte batisse sur le derrière, mesurant 60 pieds de face sur 18 pieds de profondeur, formant deux écuries, remise, vacherie grenier &c. &c. Il y a sur cette propriété 2 citernes pouvant contenir 14,000 gallons, et 3 grands puits.
Il y a dans le jardin, qui est disposé avec le plus grand goût une magnifique serre construite avec le plus grand art et remplie d'arbustes, d'arbres et de plantes. Les bénéfices que peut donner ce jardin avec le travail seulement de trois hommes est de $1,000 par an. Cette propriété a sa façade sur le chemin de Carrollton, et mesure 211 pieds 8 pouces et 4 lignes de face au dit chemin; 552 pieds 9 pouces sur la rue Broadway; 578 pieds 1 pouce sur la rue Pinet; et 240 pieds sur la rue Carrollton. Le tout parfaitement bien entouré d'une barrière neuve. Les batisses sont assurées pour $6,300 jusqu'au mois de novembre prochain; et la police d'assurance sera transférée à l'acheteur sans frais pour celui-ci.
Conditions: 1/5 comptant; la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit avec 6 pour % d'intérêt jusqu'au payement, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acheteur fera assurer les batisses pour $6,000 et transférera la police au vendeur, chaque année, jusqu'au paiement final. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront un intérêt de 10 pour % par an, à partir de cette époque, sans avoir le privilège d'en retarder le paiement.
Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis not. pub. aux frais de l'acquéreur.
On est invité à aller examiner la dite propriété avant le jour de la vente. 1er. avril

VENTE SANS RESERVE.
Propriétés de valeur dans la seconde Municipalité.
PAR JOS. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, Samedi prochain, le 3 avril, à la Bourse St. Louis, ces deux belles maisons en briques, à trois étages, avec magasins au rez-de-chaussée, situées dans la rue St. Joseph entre les rues Tchoupitoulas et de la Nouvelle-Levée, mesurant chacun 21 pieds de face à la dite rue St. Joseph, sur 58 pieds 1 pouce de profondeur. Une est louée à Mr. James Prague, jusqu'au 1er novembre prochain à raison de $70 par mois, et l'autre à M. Henry Wharrenburg pour le même prix.
Conditions—1/5 comptant; la balance 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, à partir du jour de la vente, avec intérêt de 6 pour cent jusqu'au paiement, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à ce qu'ils soient payés. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront intérêt de dix pour cent par an, à partir de cette époque, sans que l'acheteur ait pour cela le privilège d'en retarder le paiement.
L'acheteur de l'une ou des maisons ou des deux sera tenu de faire assurer chacune d'elles pour au moins $4000, et la police sera chaque année à l'autre transférée au vendeur jusqu'à ce que tous les billets fournis en paiement de la dite propriété soient payés.
Chaque maison est assurée pour $5000 jusqu'au 1er novembre; et la police sera transférée à l'acheteur sans aucun frais ni débours.
Aussi—L'esclave Isabella, âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, excellente marchande de crême à la glace et de fruits, et pleinement garantie. Elle n'est vendue que parce que son propriétaire n'a aucun emploi pour elle.
Conditions comptant.
Les actes de vente par devant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1er avril—3

PAR R. B. SYKES.
Vente de Syndic.
IL sera vendu lundi, le 12 avril, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de la Louisiane, et à la requête de A. Montagny, syndic des créanciers de Michel Denlin, insolvable, les propriétés suivantes, abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers:
Un Lot de Terre désigné par le no. 23, situé au faubourg Ste. Marie, dans l'îlet borné par les rues Villere, Jackson, Robertson et Commune, mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson, sur 120 pieds de profondeur et le lot de grosseur pareille; s'étendant jusqu'au sud du passage de 16 pieds de largeur par lequel il est borné sur la Ligne de derrière, et qui lui est commun avec les lots contigus; le tout ensemble avec les améliorations et les bâtisses qui sont dessus, consistant en une maison de résidence à deux étages, se composant chacun de quatre pièces, écuries sur le derrière d'un étage et demi et autres dépendances ordinaires d'une maison de résidence.
Conditions:—$300 comptant, la balance à 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement, et intérêt à 10 pour cent, s'ils ne sont pas payés à leur échéance.
8 mars—6t, 9, 16, 24 mars, 1 et 12 avril.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Propriété de valeur dans le carré de la ville.
SAMEDI prochain, 3 avril, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu 4 beaux terrains, situés au coin des rues Esplanade et Rampart, d'après le plan exposé à la Bourse; ces terrains seront d'abord offerts en bloc, 3 des dits terrains font face à l'Esplanade. Aussi: 36 Actions de la Banque des Citoyens.
Conditions: les actions comptant; les terrains 1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente, en l'étude de Charles Boudousquié, not pub, aux frais des acquéreurs. 30 mars

CAFE A VENDRE—Le soussigné offre à vendre son Café et Grocerie situé à Lafayette, à l'encoignure Jackson et Chippewa, No. 21, à l'amiable, en s'adressant au café même chez le propriétaire, faute de quoi il prévient le public qu'il sera vendu à l'encan, Jeudi 1er du mois d'Avril prochain, à 4 heures de l'après-midi.
Conditions comptant. LOUIS MARZONI.
30 mars—4

Avis aux marchands quincailliers et aux capitaines de bateaux à vapeur.
LES soussignés ayant établi une CORDERIE à Carrollton, auront constamment en main des cordages de chanvre de Russie et du Missouri, ainsi que des ficelles d'emballage faites de chanvre de Russie et du Missouri; ils sont prêts à recevoir tous les ordres qu'on pourrait leur donner dans leur ligne. On peut voir des échantillons au magasin de MM. Kohn, Daron & Co No. 10, rue Bienville, où l'on pourra laisser les ordres qui seront remplis.
26 mars—3m W. MITHOFF & Co.

AVIS—Le public est prévenu de ne pas négocier les traites suivantes qui ont été enlevées d'une lettre adressée au soussigné, savoir:
$913 32 à 30 j. de date du 16 courant, tirée par Ward & Moffett de Louisville, sur Ward, Moffett & Co. de cette ville, à l'ordre de A. Bidault.
$1143 [illegible] du 13 mars 1841—Billet de A. Verble de Louisville, payable ici à l'ordre de A. Bidault.
$142 [illegible] do do
Le paiement en ayant été arrêté.
26 mars—6 JAMES B. BEHN,

SY & Co, MAGASIN DE CHAPELLERIE, Rue Chartres No 19
ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'ils viennent de recevoir par le navire Lafayette un assortiment de très jolis chapeaux en soie, pour hommes et pour enfants; ils ont également en magasin des CHAPEAUX de PANAMA, dits paille, Cannes et parapluies, &c., &c.
26 mars—8

TASSON,
Rue de Chartres No. 133.
VIENT de recevoir par le navire Lafayette un grand assortiment de chapeaux, qu'il offre à vendre à des prix modérés.
Chapeaux de soie forme de mode,
Do feutre rose de do,
Do feutre Castor de do,
Do Castor gris de do,
Do De do de grands bords,
Do gris ras de do,
Do noirs soie de do,
Do gris ras forme de mode,
Do gris pour cadet,
Do noirs soie do,
Do de Panama,
Do De paille d'Italie fine,
Do de do de ordinaires.
Articles d'enfants, parapluies, cannes, gants et autres articles de toilette pour hommes.
26 m—15

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, 23 mars 1841.
L'ELECTION par les actionnaires pour six directeurs pour l'année suivante, aura lieu au bureau de la Compagnie Lundi 5 avril 1841, de dix heures du matin à 2 heures P. M.
Par ordre de la Direction.
24 mars J. A. DUREL, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS DE LA NELLE ORLEANS.
LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus que l'élection annuelle de treize directeurs aura lieu lundi le 5 avril 1841, au bureau de la compagnie, de 10 heures à midi, 4 à 6 heures p. m., et qu'une réunion générale des officiers de la dite corporation aura lieu samedi le 3 avril 1841.
Par ordre du bureau. E. L. TRACY, secrétaire.
20 m

VENTES A L'ENCAN.

Propriété [illegible] dans la seconde Municipalité.
[illegible] sans réserve.
PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu samedi le 3 avril 1841, à la Bourse de Cité, rue St Louis,
1o. Une belle maison de résidence en briques et à un étage, située sur la rue des Remparts, entre les rues du Canal et de la Douane, bâtie sur un lot mesurant 35 pieds 10 1/2 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 64 pieds 9 pouces. La maison se compose de 4 appartements, avec galerie sur le derrière, cuisine, citerne, le tout bien fini et en bon état. La propriété ci-dessus touche à celle de G. R. Stringer, d'un côté, et de l'autre à celle de la veuve Preau.
Conditions: 1/4 comptant. La balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
2o. Un lot de terre, situé dans la rue du Maine, entre les rues Robertson et Claiborne, mesurant 30 pieds de face à la dite rue du Maine, sur une profondeur de 120 pieds. Il y a sur le derrière du dit lot une petite maison en bois, composée de 2 appartements et de 2 cabinets, d'une cuisine et de chambres de domestiques. Le tout est en bon état.
Conditions: $500 comptant. La balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Les actes de vente pardevant E Barnett, not. publ. aux frais des acquéreurs. 1 avril

Vente de Syndic.
A. Barbarossa, contre ses créanciers.
PAR F. DUTILLET
IL sera vendu, Mardi, 4 mai 1841, à midi précis, à la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, en date du 31 mars 1841, les propriétés ci-après désignées, abandonnées par le failli à ses créanciers.
1o. Un lot de Terre, situé au faubourg Bouligny, paroisse Jefferson, désigné par le No 3, de l'îlet No. 7, sur un plan particulier, fait par Bourgerel, le 30 août 1834, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire. Le dit lot de Terre ayant, mesure anglaise, 41 pieds 6 pouces à la rue Jersey, entre les rues Upper-Line et Lyon, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble tous les droits, actions et privilèges qui en dépendent, sans aucune exception ni réserve.
2o. Un lot de Terre, situé au faubourg Washington, désigné par le No. 2, de l'îlet No. 90, au plan dressé le 21 Janvier 1836, par L. Surgi, et déposé en l'étude de Hugues Pedesclaux, notaire; ayant mesure anglaise, 31 pieds de face à la rue de France, sur 120 pieds de profondeur.
3o. Un lot de Terre, désigné par le No. 1, au même plan, et formant l'encoignure des rues de France et St. Jean-Baptiste, ayant les mêmes dimensions, ensemble toutes les dépendances et appartenances, droits, actions et privilèges qui dépendent de ces dits lots de Terre, sans aucune exception ni réserve.
4o. Une négresse, nommée Eliza, (marronne.)
Conditions: Un cinquième comptant et la balance à 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale; et en cas de non paiement, à l'échéance, les dits billets porteront un intérêt de 10 0/0 par an jusqu'à paiement final.
Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs. 1 avril

VENTE A LA FOLLE ENCHERE.
PAR JOS. LE CARPENTIER.
PAR ordre de M Charles De Lavo syndic des créanciers de Jean Materre, débiteur insolvable, il sera vendu samedi le 3 avril 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, la propriété ci-après décrite, appartenant à la faillite dudit Jean Materre; cette vente sera faite à la folle enchère et pour le compte et risque de M. W. Wagner ou de M. John M. Bach, [illegible]
[illegible] 1841, en billets endossés [illegible] garantis par hypothèque jusqu'au parfait paiement [illegible] ne sera pas payé à l'échéance [illegible] intérêt à raison de 10 pour cent l'an sans que cette clause puisse être interprétée de manière à retarder le paiement d'aucun billet.
Acte de vente pardevant A. Mazereau notaire aux frais de l'acquéreur. 24 mars—3t 3 mars 1 av

PAR R. B. SYKES.
Vente de Beaux Meubles sans réserve.
IL sera vendu vendredi, 2 avril, à 10 heures, dans son salon de vente premier, No. 42, rue des Magasins en face de l'Arcade de Banks, un choix de Meubles, consistant en partie de jolis bureaux à toilette avec dessus en marbre, sofas, side-boards, tables à jeu, bureaux, chaises, armoires, bibliothèques, chaises, tables à ouvrage pour dames, et autres.
Aussi—Deux superbes glaces françaises, montées, et 2 superbes lustres en cristal, pour salon.
Conditions à la vente. 31 mars—3

Tabac! Tabac!
PAR JOS. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, jeudi après-midi, 1er. avril, à 4 heures et demie au magasin d'entrepôt de MM. Burelli & Co No. 51, rue de la Commune, pour cause des consignataires:
75 caisses d'excellent tabac à chiquer, des meilleures marques.
40 demi caisses, do. do.
Conditions—comptant—vente positive. 31 mars.

PAR A. FERNANDEZ.
AU magasin de Vito Vita, no. 113, rue de Chartres, il sera vendu jeudi 1 avril, à 10 heures, une nouvelle collection d'articles candélabres français, à réflecteurs, idem aux ais, avec lustres, services de porcelaine, jarres, idem en pendules, et divers [illegible] toilettes et divers envoi de tableaux peints.
A midi, il sera vendu un envoi de tableaux peints.
31 mars

PAR L. A. GARIDEL.
Vente par lots.
VENDREDI 2 avril, il sera vendu à 10 heures du matin à son magasin, rue Toulouse No. 60:
Un assortiment de marchandises anglaises, irlandaises et américaines, consistant en partie de coton en couleurs, toiles d'Irlande, en pièces et demi pièces, toile de Paris, toile grise, coutil gris, blancs et écrus.
Conditions à la vente. 31 mars

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
HUILE de baleine, blanchie, à l'encan.—Vendredi prochain le 2 avril, à midi, au no. [illegible] de la rue Bienville, vis-à-vis la Bourse de Banks, il sera vendu sans réserve, pour le compte des assureurs, aux conditions suivantes:
60 pipes huile de baleine raffinée et blanchie, en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions—Au dessous de $100 comptant; de $100 à $300 60 jours et au dessus de $300 à 4 mois de crédit [illegible] 31 mars

PAR JOS. A. BEARD & Co.
IL sera vendu samedi prochain, le 3 avril, à 11 1/2 heures A. M. à la Bourse St. Louis:
3 drays,
6 mules avec harnais complets,
1 voiture de famille.
Conditions, comptant. 31 mars

Argenterie et Plaqué.
PAR JOS. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, vendredi 2 avril prochain, au magasin No. 58, rue de la Commune, à 10 heures et demie du matin:
Un magnifique assortiment d'argenterie et de plaqué garanti de première qualité, des premières fabriques de Londres, et que le propriétaire ne vend que pour cause de départ.
Un coffre d'argenterie, composé des pièces suivantes:
12 couteaux, 12 fourchettes, 12 couteaux de dessert, 12 fourchettes do, 12 cuillers à café, cuillers à sucre et pinces, cuiller à potage, [illegible]
Aussi—Une paire de flambeaux plaqué double, avec leurs plateaux, quatre [illegible], une cuiller à punch, 4 paires de coasters, couteaux et fourchettes pour la salade, 18 couteaux de dessert, 18 fourchettes do. manche d'ivoire.
Aussi—12 paires de draps en toile d'Irlande, 24 grandes nappes damassées, 12 serviettes, 2 napperons damassés, 2 douzaines couteaux et fourchettes à manche ivoire, grand couteau et fourchette à découper, [illegible]
Aussi—Un service à dîner et à thé, en porcelaine dorée à riches dessins; un superbe nécessaire à écrire, en bois de palissandre, monté en cuivre, à secrets, cave à liqueurs, en palissandre pour 4 carafes, monté en cuivre, une pharmacie portative, en acajou, avec tous ses accessoires, &c.
Ces articles seront vendus en lots à la convenance des acheteurs, l'argenterie sera vendue à l'once et délivrée au poids.
Conditions, comptant. 31 mars

PAR McNAIR & Co,
No. 24, rue de la Commune.
IL sera vendu vendredi 2 avril, au magasin d'encan susdit, un grand assortiment de marchandises sèches de pays, chapeaux, bottes, souliers et habillemens.
La vente se fera par colis et à terme.
Les acheteurs sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises avant le jour de la vente.
Les conditions, qui seront libérales, seront connues à la vente. 31 mars—3

PAR McNAIR & Co.
IL sera vendu au bout de la rue du Canal, jeudi 1er. d'avril, à 10 heures, un grand assortiment de liqueurs, comestibles &c.
Les personnes [illegible] des marchandises de toute description à offrir en vente, voudront bien les envoyer [illegible] dans la matinée du jour de la vente. 31 mars—4

Ventes sur la Levée.
BENJ KENDIG, encanteur, informe le public que son intention est de faire des ventes régulières sur la rue du Canal, pour les articles d'épicerie, les vins, liqueurs, meubles et les produits de tous genres. Jours de vente, Lundi et Jeudi.
N. B. Les marchandises dont le prix est limité et qui ne seraient pas vendues seront immédiatement retirées [illegible]. 30 mars—14

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente d'eau-de-vie et de vins sans réserve, pour clore des consignations.
SAMEDI prochain, 3 avril, à 4 heures P.M. dans le magasin de Messrs. Boutin, Olby & Co. rue Toulouse, No. 70, il sera vendu pour clore divers factures:
34 demi-pipes eau-de-vie avec marque Durant,
22 do do de marque de J. J. Dupuy,
19 quarts do do do
65 barriques vin rouge Médoc,
15 barils vin blanc de Ste Croix du Mont.
Conditions à la vente. 30 mars—4

VENTE DE SYNDIC
PAR J. A. BEARD & Co.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, portant la date du 11 novembre 1840 il sera vendu [illegible] prochain, à l'Arcade Banks, à midi, les propriétés suivantes abandonnées par Henri Hart et Co, à leurs créanciers, savoir:
Leurs droits et titres à l'îlet de terre, No. 60, marqué 5 sur un plan déposé dans l'étude de E. Barnett, mesurant 300 pieds de face à la rue [illegible] sur 120 pieds de profondeur, et face à la rue St Andrew et à la rue David, et 300 pieds sur la rue St. Andrew et face de l'autre moitié de l'îlet [illegible] au faubourg Livaudais.
Conditions:—Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant E. Barnett, not. pub. aux frais de l'acquéreur.
30 mars—1

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu jeudi le 1er. avril 1841, à midi, à la Bourse de Cité:
Un terrain situé en cette ville faubourg Washington, rue de l'Indépendance entre Crape et Amour, [illegible] Crape, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Indépendance sur 90 pieds 9 pouces, 4 lignes de profondeur.
Un terrain situé au même faubourg, rue de l'Indépendance entre Crape et Amour, joignant le lot ci-dessus, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Indépendance sur 90 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur.
Un lot de terre situé derrière cette ville et dépendant de ci-devant habitation Fleytas, et désigné par le No. 11 de l'îlet No. 3, sur un plan dressé par Bourgerel, [illegible]
Conditions un dixième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, [illegible] du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez Philippe Lacoste, notaire, aux frais des acquéreurs.
[illegible] 31 mars

REÇU et à vendre par T. E. B[illegible], encoignure Chartres et Jefferson: [illegible] Musique de Zanetta, Anne de Boulen, le Domino Noir, la Reine Jeanne, Loyse de Montfort, le Perruquier de la Régence, Lucie de Lammermoor, la Reine d'une Tour, la Fil de la Vierge, &c. &c. 27 mars